



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N°11/2024

Portant réglementation de la circulation Rue de l'Industrie et Rue Eiffel en agglomération

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de raccordement au réseau électrique par l'entreprise SOGECA pour le compte de SER dans la rue de l'Industrie et la rue Eiffel.

ARRETE

Article 1 : du 15 avril 2024 au 26 avril 2024, l'entreprise SOGECA est autorisée à réaliser les travaux de raccordement électrique dans la rue de l'Industrie et la rue Eiffel.

Article 2 : du 15 avril 2024 au 26 avril 2024, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue de l'Industrie et la rue Eiffel sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- La chaussée est rétrécie ponctuellement avec maintien de la circulation
- Le stationnement est interdit dans la zone des travaux

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par l'entreprise SOGECA.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Monsieur le Directeur de l'entreprise SOGECA est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau.



Kilstett, le 9 avril 2024

Le Maire

Francis LAAS